

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Autorité compétente : ESTI, route de Montena 75 – 1728 Rossens

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier CAMAC N° : 179885
Commune : Lavigny
Projet : S-0170216.1 Station transformatrice Holdigaz
- Nouvelle construction sur la parcelle N° 557 de la commune de Lavigny

Coordonnées : 521245 / 151131

L-0180243.3 Ligne mixte 21 kV depuis la ligne L-0188485 vers la ST Holdigaz
- Raccordement à la nouvelle station ST Holdigaz

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection Fédérale des Installations Electriques à Courant Fort ESTI par Romande Energie SA, Route d'Evian 39, 1845 Noville au nom de Romande Energie SA, Rue de Lausanne 53, 1110 Morges.

Les dossiers seront mis à l'enquête

**du mardi 21 août 2018 au mercredi 19 septembre 2018
dans la commune de Lavigny**

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations
à courant fort – ESTI
ESTI Romandie
Route de Montena 75
1728 Rossens